

OP825

CLCV

- 1 - MME PARDAL Sandra
- 2 - MR LAUNOIS Joel
- 3 - MME FOURNIER Danièle
- 4 - MR GALA Alain
- 5 - MME BRISSARD Danielle
- 6 - MR FROUGNOT Jean-Claude
- 7 - MME MOLLARD Carine
- 8 - MR BLIGAND Prosper



100005

CNL

- 1 - MR BOUROTTE Didier
- 2 - MME GARCHER Beatrice
- 3 - MR GENRE Alain
- 4 - MME GIRARD TRECHOT Corinne
- 5 - MR BELIN Christian
- 6 - MME MARTIN Josette
- 7 - MR ANGILBERT Eric
- 8 - MME PERROTIN Sophie



100014

**CECI N'EST PAS UN
BULLETIN DE VOTE
NE PAS RENVOYER
SVP**



**CECI N'EST PAS UN
BULLETIN DE VOTE
NE PAS RENVOYER
SVP**



**CECI N'EST PAS UN
BULLETIN DE VOTE
NE PAS RENVOYER
SVP**



SD : 862000850640836

825

LA POSTE



BAT

Madame, Monsieur,

Le 18 novembre prochain, vous allez élire vos représentants des locataires au Conseil d'Administration de Nièvre Habitat.

Votre vote est important : vos représentants défendent vos droits et vous donnent le moyen de vous exprimer.

Pour vous permettre de participer à l'élection, vous trouverez ci-joint votre matériel de vote.

Vous avez la possibilité de voter **SOIT** par **CORRESPONDANCE** **SOIT** par **INTERNET**.

Voter par correspondance

Dès réception de ce courrier et jusqu'au 15 novembre 2022 pour tenir compte des délais de la Poste.

Vous trouverez à l'arrière de cette lettre le mode d'emploi du vote par correspondance.

Voter par internet

À partir du 2 novembre 2022 et jusqu'au 17 novembre 2022, 23h59.

- Rendez-vous sur le site <https://nievrehabitat.paragon-election.com> et saisissez votre code d'accès ci-dessous
- Générez votre mot de passe et laissez-vous guider

Munissez-vous de votre numéro de contrat locataire figurant sur votre avis d'échéance, il vous sera demandé pour recevoir votre mot de passe sur l'adresse mail de votre choix.

Ces codes de connexion personnels et anonymes vous assurent un vote en toute sécurité.

Votre code d'accès : 9999999999



Quel que soit votre choix, les deux méthodes respectent strictement la confidentialité et l'anonymat de votre vote.

Le dépouillement aura lieu le 18 novembre au siège social de Nièvre Habitat, les résultats seront communiqués par voie d'affichage et sur notre site internet www.nievrehabitat.com.

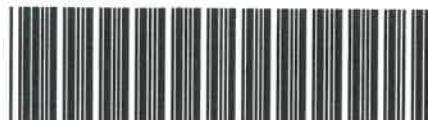
Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

La Directrice Générale

EXPRESSION DU VOTE



CODE D'ANONYMAT

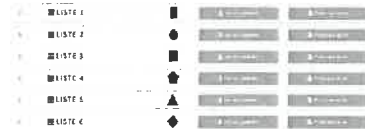


9999999999

COLLEZ DANS CE CADRE
L'ÉTIQUETTE CORRESPONDANT À
VOTRE CHOIX EN RESPECTANT
L'EMPLACEMENT DU COIN COLORÉ

Comment voter par Internet ?

- 1 Connectez-vous au site de vote en suivant les instructions au recto de ce document
- 2 Choisissez la liste de votre choix, validez et confirmez votre vote



Au recto de ce document, vous trouverez les instructions de connexion.

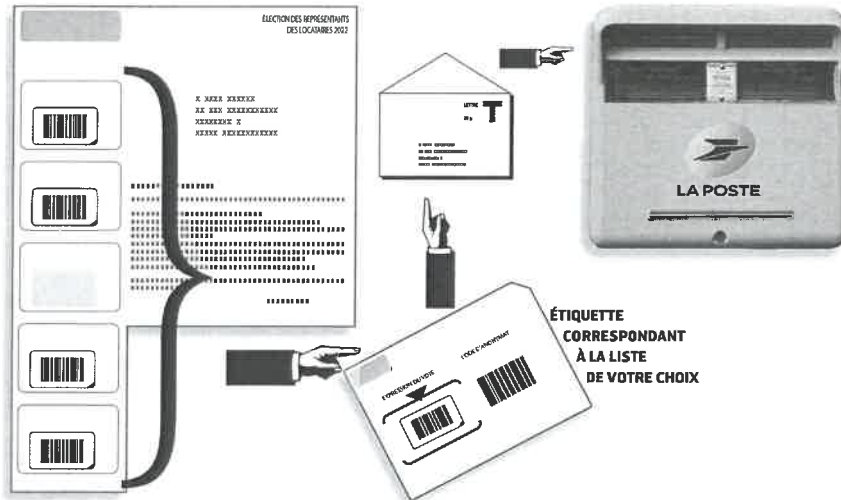
A tout moment vous pouvez revenir en arrière et modifier votre choix.

En cas de double vote (vote internet et vote par correspondance) seul sera pris en compte le vote internet.

Le vote électronique est confidentiel et anonyme.

Comment voter par correspondance ?

- 1 Consultez les listes de candidats et les professions de foi ci-jointes.
- 2 Détachez du porte adresse parmi les étiquettes adhésives, celle qui correspond à la liste de votre choix.
- 3 Collez-la sur la carte de vote, dans le cadre « EXPRESSION DU VOTE » par simple pression des doigts.
- 4 Détachez la carte de vote et insérez-la dans l'enveloppe T fournie.
- 5 Postez, sans l'affranchir, l'enveloppe «T», **suffisamment à l'avance pour qu'elle parvienne au plus tard à la date indiquée au recto.**



Notez bien

- Votre « CODE D'ANONYMAT » préimprimé sous forme d'un code-barres au dos de l'enveloppe T, fera l'objet d'une lecture optique permettant d'émerger la liste électorale et de s'assurer qu'il n'y a pas de double vote. Il ne permet pas de connaître l'identité du votant.
- **Sous peine de nullité :**
 - surcharge sur la carte de vote,
 - surcharge sur étiquette et/ou code-barres,
- **Sera qualifié de vote blanc :**
 - absence d'étiquette sur la carte de vote
 - absence de carte dans l'enveloppe T

Votre vote est totalement confidentiel et l'anonymat est garanti par la plate-forme de vote qui a fait l'objet d'un audit indépendant et répond aux exigences de la délibération CNIL n°2019-053 « portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique » du 25 avril 2019.
Le dispositif a fait l'objet des formalités préalables prévues par la loi Informatique et Libertés. Le scrutin est organisé sous la responsabilité de votre bailleur.
Le vote est facultatif et anonyme. Les données sont traitées exclusivement par votre bailleur et par le fournisseur du dispositif de vote électronique : PARAGON ELECTIONS

ÉLECTIONS DES
REPRÉSENTANTS
DES LOCATAIRES

Carte à insérer dans l'enveloppe T ci-jointe.